



VILLE DE SAINT-GAUDENS
Haute-Garonne

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2026
AU GRADE
D'EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Le Maire de Saint-Gaudens,

VU le code général de la fonction publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

VU la délibération n° 2007-115 en date du 02/07/2007 portant détermination des « ratios promus/promouvables » après avis du comité technique ;

VU l'arrêté n° 2021-540 en date du 18/11/2021 adoptant les Lignes Directrices de Gestion après avis du comité social territorial.

ARRETE

ARTICLE 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 :

NOM - PRENOM	GRADE ACTUEL	Date d'effet de la nomination
CALVO Maxime	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2026

ARTICLE 2 - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gaudens, le 19/12/2025



Le Maire
Jean-Yves DUCLOS

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



VILLE DE SAINT-GAUDENS
Haute-Garonne

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2026
AU GRADE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Le Maire de Saint-Gaudens,

VU le code général de la fonction publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

VU la délibération n° 2007-115 en date du 02/07/2007 portant détermination des « ratios promus/promouvables » après avis du comité technique ;

VU l'arrêté n° 2021-540 en date du 18/11/2021 adoptant les Lignes Directrices de Gestion après avis du comité social territorial.

ARRETE

ARTICLE 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 :

NOM - PRENOM	GRADE ACTUEL	Date d'effet de la nomination
CAUBET Christophe	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2026
CHOMPRET Sébastien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2026

ARTICLE 2 - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gaudens, le 19/12/2025



Le Maire

Jean-Yves DUCLOS

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



VILLE DE SAINT-GAUDENS
Haute-Garonne

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2026
AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Le Maire de Saint-Gaudens,

VU le code général de la fonction publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

VU la délibération n° 2007-115 en date du 02/07/2007 portant détermination des « ratios promus/promouvables » après avis du comité technique ;

VU l'arrêté n° 2021-540 en date du 18/11/2021 adoptant les Lignes Directrices de Gestion après avis du comité social territorial.

ARRETE

ARTICLE 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 :

NOM - PRENOM	GRADE ACTUEL	Date d'effet de la nomination
VAN'T LAND Gaëtan	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2026

ARTICLE 2 - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gaudens, le 19/12/2025



Le Maire
Jean-Yves DUCLOS



VILLE DE SAINT-GAUDENS
Haute-Garonne

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2026
AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Le Maire de Saint-Gaudens,

VU le code général de la fonction publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

VU la délibération n° 2007-115 en date du 02/07/2007 portant détermination des « ratios promus/promouvables » après avis du comité technique ;

VU l'arrêté n° 2021-540 en date du 18/11/2021 adoptant les Lignes Directrices de Gestion après avis du comité social territorial.

ARRETE

ARTICLE 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 :

NOM - PRENOM	GRADE ACTUEL	Date d'effet de la nomination
CARLIER Aurélie	Adjoint technique	1 ^{er} janvier 2026

ARTICLE 2 - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gaudens, le 19/12/2025



Le Maire
Jean-Yves DUCLOS

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



VILLE DE SAINT-GAUDENS
Haute-Garonne

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2026
AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Le Maire de Saint-Gaudens,

VU le code général de la fonction publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

VU la délibération n° 2007-115 en date du 02/07/2007 portant détermination des « ratios promus/promouvables » après avis du comité technique ;

VU l'arrêté n° 2021-540 en date du 18/11/2021 adoptant les Lignes Directrices de Gestion après avis du comité social territorial.

ARRETE

ARTICLE 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 :

NOM - PRENOM	GRADE ACTUEL	Date d'effet de la nomination
DUBARRY Jean-Michel	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2026
TESSAROTTO Éric	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2026

ARTICLE 2 - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gaudens, le 19/12/2025



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



VILLE DE SAINT-GAUDENS
Haute-Garonne

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2026
AU GRADE
D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL**

Le Maire de Saint-Gaudens,

VU le code général de la fonction publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

VU la délibération n° 2007-115 en date du 02/07/2007 portant détermination des « ratios promus/promouvables » après avis du comité technique ;

VU l'arrêté n° 2021-540 en date du 18/11/2021 adoptant les Lignes Directrices de Gestion après avis du comité social territorial.

ARRETE

ARTICLE 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 :

NOM - PRENOM	GRADE ACTUEL	Date d'effet de la nomination
PRIETO Jean-Louis	Agent de maîtrise	1 ^{er} janvier 2026

ARTICLE 2 - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gaudens, le 19/12/2025

